



## Base Nautique de Sciez

bnscliez@orange.fr

709 Chemin de la Renouillère 74140 SCIEZ

Tél. : 04.50.72.62.77

www.voileasciez.fr

N° d'agrément sport : 74 S 93 - 34

SIRET 382124451 00016

### AVIS DE COURSE

**Nom de la compétition : VR Sciez**

**Dates : Dimanche 15 octobre 2017**

**Lieu : Sciez**

**Autorité Organisatrice : Base Nautique de Sciez**

#### 1. Règles

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2. Les règlements fédéraux.

#### 2. Admissibilité et inscription

2.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) : M et 1M

2.2. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

#### 3. Droits à payer

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes Classes	10€ par jour et par coureur sur les épreuves de 1 jour (repas inclus)

#### 5. Programme

5.2. Confirmation des inscriptions : le 15 octobre 2017 de 9h à 10h

5.3. Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
15/10/2017	10h30 pour une ou plusieurs courses	Toutes classes

## **6. Instructions de course**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 1er jour de la régata et affichées selon la Prescription Fédérale.

## **7. Les parcours**

seront des parcours construits.

## **8. Système de pénalité**

Pour toutes classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Application de la règle 42 et de l'Annexe P (si moyen humain et techniques).

## **9. Classement**

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

## **11. Prix**

Des prix seront distribués au plus vite le dernier jour de course

## **12. Décharge de responsabilité**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **13. Assurance**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **14. Informations complémentaires**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Base Nautique de Sciez  
709 chemin de la Renouillère  
74140 Sciez

Tel : 04.50.72.62.77  
[www.voileasciez.fr](http://www.voileasciez.fr)  
[bnsciez@orange.fr](mailto:bnsciez@orange.fr)